

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240604-DEC2024-061-DE Date de télétransmission : 04/06/2024 Date de réception préfecture : 04/06/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-061

**Objet : N°2023.22 - Marché public de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la réalisation d'un parking modulaire en R+1 et l'aménagement de parkings paysagers - Quartier gare de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey
Attribution**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2023-188 du 28 septembre 2023 autorisant le Président à organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un parking modulaire en R+1 et l'aménagement de parkings paysagers situés dans le quartier gare de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey et attribuer le marché public en application des dispositions prévues au Code de la Commande Publique ;

VU l'avis du jury lors de sa séance en date du 11 avril 2024 désignant comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre le Groupement d'entreprises conjoint COCO ARCHITECTURE / BOST INGENIERIE / B INGENIERIE / ATELIER LJJ dont le mandataire est COCO ARCHITECTURE à Crest (26) ;

VU la décision n°2024-042 du 24 avril 2024 désignant comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre le Groupement d'entreprises conjoint COCO ARCHITECTURE / BOST INGENIERIE / B INGENIERIE/ ATELIER LJJ dont le mandataire est COCO ARCHITECTURE à Crest (26) et d'engager une procédure de marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R.2122-6 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT que dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre, sans publicité ni mise en concurrence préalables, le Groupement d'entreprises conjoint COCO ARCHITECTURE / BOST INGENIERIE / B INGENIERIE / ATELIER LJJ, a remis une offre acceptable ;

.../...

- DECIDE de confier le marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un parking modulaire en R+1 et l'aménagement de parkings paysagers situés dans le quartier gare de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey au Groupement d'entreprises conjoint COCO ARCHITECTURE / BOST INGENIERIE / B INGENIERIE / ATELIER LJM pour un montant total de 517 808,00 € HT toutes missions confondues soit 621 369,60 € TTC et détaillé comme suit :

Mission de base : forfait de rémunération provisoire s'élevant à 436 000 € HT et calculé en appliquant un taux de 10 % au montant prévisionnel des travaux estimé à 4 360 000 € HT.

Missions complémentaires (MC) pour un montant de :

MC n°1 - Dossier loi sur l'eau.....	7 300,00 € HT
MC n°2 - Concertation communication auprès des riverains et des usagers	9 600,00 € HT
MC n°3 - Elaboration du permis d'aménager.....	10 000,00 € HT
MC n°4 - Estimation et implantation « énergie photovoltaïque »	5 000,00 € HT
MC n°5 - Estimation et étude du carrefour à feux Avenue Painlevé.....	5 000,00 € HT

Mission optionnelle pour un montant de :

(OPC) - Ordonnancement, Pilotage, Coordination.....	44 908,00 € HT
-----------------------------------------------------	----------------

- RAPPELLE que la prime d'un montant de 20 000 € HT, versée à l'issue du concours est comprise dans le montant total HT de la mission de base du marché de maîtrise d'œuvre.
- PRECISE que la rémunération définitive sera fixée par voie de modification après acceptation des Etudes de projet (PRO) selon les dispositions prévues au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
- INDIQUE que la durée prévisionnelle du marché de maîtrise d'œuvre est de 32 mois auxquels s'ajoutent 12 mois de Garantie de Parfait Achèvement à compter de sa date de notification.
- PRECISE que les prix sont révisibles par trimestre.
- DECIDE de signer le marché public à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 juin 2024
Publiée le 04 JUIN 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 4 juin 2024.

Le Président
de la Communauté de communes,
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN
Jean-Louis GUYADER

